

Programme d'aide à la mobilité « Envol international »

Note de cadrage

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Le programme « Envol international » a pour objectif de soutenir et de valoriser l'excellence académique des étudiants de la Faculté des Sciences et Technologie (FST), en favorisant leur mobilité internationale. Il vise à :

- encourager l'internationalisation des formations et les parcours scientifiques d'excellence ;
- faciliter l'accès à une expérience académique ou de recherche à l'international ;
- accompagner les étudiants dans leur installation à l'étranger ;
- renforcer l'attractivité et le rayonnement international de la FST.

À ce titre, la Faculté des Sciences et technologie (FST) propose de soutenir les mobilités internationales d'études ou de stages de ses étudiants, par l'attribution d'aides forfaitaires.

Ce programme s'adresse aux étudiants de licence (L2, L3) et master, inscrits en formation initiale à la FST pendant leur mobilité.

Une campagne de candidature annuelle, organisée par la FST, permettra de sélectionner les lauréats de ce programme. Une aide à l'installation, forfaitaire, sera attribuée selon des critères d'excellence académique aux étudiants bénéficiaires, pour l'année universitaire 2026-2027.

1. CRITÈRES GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

- Toutes les destinations sont éligibles, sauf les départements, territoires et autres collectivités d'Outre-mer (DOM, TOM, COM) et les Principautés de Monaco et d'Andorre.
- La durée de la mobilité doit être comprise entre 1 et 10 mois et située au cours de l'année universitaire 2026-2027.
- L'aide à l'installation constitue une aide et non un droit, elle est attribuée dans la limite du budget disponible.
- L'aide à l'installation est cumulable avec les programmes d'aide à la mobilité et les [aides à la mobilité proposées par la Direction des relations internationales](#).

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Ce programme s'adresse aux étudiants de licence (L2, L3) et master en formation initiale à la FST.

- La mobilité doit se faire dans le cadre des activités de la formation suivie à la FST. Elle peut prendre la forme d'une mobilité semestrielle ou annuelle, et concerner des études, des stages en laboratoire, en entreprise, au sein d'une ONG ou de toute autre institution à l'international.
- Les lauréats devront donc être inscrits en formation initiale à la FST pendant leur mobilité.
- Le programme ne s'applique pas aux étudiants en situation de césure pendant la mobilité.
- Pour les candidats en mobilité à la FST, ce programme ne pourra pas concerner le pays ou l'établissement d'origine de l'étudiant.

3. NATURE DE L'AIDE ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le programme « Envol international » prévoit l'attribution, selon les crédits disponibles, d'une aide forfaitaire à la mobilité d'un montant de 800€, destinée à contribuer aux frais d'installation liés au départ à l'étranger (transport, logement, assurance, démarches administratives, etc.).

Le versement a lieu en une fois à réception du certificat d'arrivée.

4. CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Les candidatures sont évaluées par un jury, sur la base des critères suivants :

- Excellence académique : moyennes générales et positionnement dans le classement de la promotion.
- Motivation du candidat, cohérence et qualité du projet de mobilité internationale.

Une notification de décision sera adressée à chaque étudiant ayant candidaté.

5. MODALITES DE CANDIDATURE ET CALENDRIER

Période de candidature : du 01/04/2026 au 15/06/2026 délai de rigueur
Composition du dossier de candidature
Le dossier de candidature complet devra être transmis au service des Relations Internationales par mail à international-sciences@u-pec.fr . Il sera constitué des pièces suivantes :
<ul style="list-style-type: none">- Formulaire de candidature dûment complété : https://urlr.me/XApg6w- Copie de la pièce d'identité / passeport (recto-verso)- CV- Lettre de motivation précisant le projet- Certificat de scolarité (année de scolarité), copie de la carte étudiante- Relevés de notes disponibles- Tout document attestant de l'acceptation du projet de mobilité internationale (attestation d'admission, convention de stage, ...)- Relevé d'identité bancaire (RIB)

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DÉLAI NE SERA PAS INSTRUIT.

6. ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES

- L'étudiant bénéficiaire s'engage à déclarer au service des relations internationales tout changement de situation concernant la mobilité : modifications de dates, annulation, modifications des modalités (présentiel/hybride/distantiel) ou modification des financements reçus.

- L'étudiant s'engage à répondre aux sollicitations du service des relations Internationales relatives à sa mobilité (enquêtes, témoignages, bilan académique et personnel de leur expérience, ...), sur sa messagerie institutionnelle.